

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 13 OCTOBRE2020**

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mmes Odile ESPADA- Sandrine BARDERY
Mmes Sylvie DAUGE – Françoise LAULHE – Françoise POIRIER
Mrs Bernard LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

EXCUSES :Mr Pierre-Yves FONTAINE

Secrétaire de séance :Mr Olivier COUILHEN

En préambule de la réunion, Le Maire fait remarquer que le portable et la 4G passe bien dans la salle communale et dans la mairie. Le réseau est en service depuis le 7 octobre.

I-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II-DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2020

➤ DM N°1 : Régularisation CCBG, Chemin Boucau. Dépenses de fonctionnement.
Transfert du chapitre 11 (12 300€), chapitre 65 (2 200€), chapitre 22 (2 000€) vers l'article 673 pour reversement à la CCBG de 16 448,74 € non inscrit dans le budget 2020.

➤ DM N°2 : Régularisation Carte communale. Dépenses d'investissement.
Transfert de l'article 2184 (1 000€) vers l'article 202.

➤ DM N°3 : FPIC 2020 (Fond national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Dépenses de fonctionnement.
Demande du trésor public de créer l'article 739223 pour reverser 95€ à la CCBG. La CCBG reversera 2 403€ à la commune sur l'article 73223
Transfert de l'article 6535 (100€) vers l'article 739223

➤ DM N°4 : Régularisation logement communal. Dépenses d'investissement.
Transfert de l'article 2031 (2000€) vers l'article 21318

Les 4 DM sont approuvées à l'unanimité.

III-DELIBERATION CONVENTION URBANISME AVEC LA CCBG

Depuis l'instauration de la carte communale, le service urbanisme de la CCBG instruit désormais les documents d'urbanisme de la commune à la place de la DDTM.

Ce fonctionnement est plus souple et plus efficace mais est payant suivant les actes à instruire.

Il est établi une convention entre la CCBG et la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la convention et AUTORISE Le Maire à la signer.

Le Maire établira un arrêté autorisant la CCBG à instruire les documents d'urbanisme pour le compte de la commune.

IV-DELIBERATION CONVENTION FONDS DE CONCOURS CCBG

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de rénovation de la mairie. Il rappelle au conseil municipal qu'un dossier avait été déposé auprès de la Communauté des communes dans le cadre du dispositif des fonds de concours.

La communauté des communes du Béarn des Gaves ayant délibéré le 25/09/2020 attribue une subvention de 7 255€ à notre commune dans le cadre de ce projet.

Le conseil municipal ACCEPTE ce montant et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention avec la Communauté des communes.

V - DELIBERATION REFUS COMPETENCE PLU-I

Conformément à la loi "ALUR", article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, prévoyant un transfert automatique de la compétence en matière de PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes intervenu le 27 mars 2017 qui doit à nouveau s'opérer à compter du premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté faisant suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République, dite loi NOTRe,

Considérant que si dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25% des communes représentants au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu,

Considérant que la réflexion menée à l'échelle intercommunale comme au sein de la commune a fait ressortir la volonté des élus de conserver l'exercice de la compétence « ***plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*** » à l'échelon communal,

- REFUSE l'exercice de la compétence « ***plan local d'urbanisme*** » à l'échelon communautaire
- DECIDE le maintien de la compétence « ***plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*** » à l'échelon communal.

VI-DELIBERATION NOMINATION DELEGUE CLECT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée entre la communauté issue de la fusion et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

En application des dispositions précitées, par délibération du Conseil communautaire du Béarn des Gaves le 25 septembre 2020, la composition de la CLECT pour cette nouvelle mandature est de 58 membres sans suppléant selon la répartition suivante : 4 membres pour la commune de Salies, 2 membres pour chaque commune de Sauveterre et Navarrenx, et 1 membre pour chacune des 50 autres communes.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre communes et intercommunalité en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT devra rendre son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées à chaque transfert de compétences. Ce rapport sera soumis pour validation aux communes.

Dans cette perspective, il revient au conseil municipal de désigner le représentant de la commune à la CLECT, parmi ses membres. Estproposé à l'unanimité des présents :

➤ M. LAFOURCADE Daniel

VII –AFFAIRE GUICHEMERRE

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Pau en date du 30 juin 2020 condamnant Mr Guichemerre, ce dernier a fait appel devant la cour administrative d'appel de Bordeaux le 28 août 2020.

Mr Bernal, avocat de la commune, s'est constitué devant la cour administrative de Bordeaux. Il préparera le mémoire en défense et le communiquera à Mr Le Maire pour son approbation.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Devant la charge de travail de la secrétaire de mairie, (16 heures complémentaires durant l'été) une réflexion est abordée par le CM qui propose une augmentation de 2 heures hebdomadaire du temps de travail. Mr Le Maire va se renseigner auprès du centre de gestion pour étudier la modification du contrat de travail. Il précise qu'il se substitue énormément à la secrétaire sur divers dossiers, notamment l'élaboration des compte rendus des réunions du CM.
- Retour sur la commission habitat. Mr Le Maire a contacté le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement des PA). Mme Aguilera-Ponchel propose qu'on lui envoie les permis de construire avant instruction, elle apportera des précisions et des modifications sur les projets et la commission se réunira pour statuer en se servant des conseils du CAUE.
- Prêt de la salle à la chorale de Lacaze aux Sottises. A peu près une fois par mois avec convention. Questions sur la location et proposition de faire une location de 50€ pour le chauffage ainsi qu'une représentation gratuite dans l'année.
Sandrine Bardery présente le projet du marché de producteurs suite à la réunion du 16 septembre. Les communes d'Orion, Orriule, L'Hôpital-d'Orion et Lacaze aux sottises s'engagent à co-construire cet évènement en 2021. Les comités des fêtes et l'APE pourraient être associés. Il y aurait un marché par village durant l'été (vendredi 30 juillet pour nous ?).
- La cérémonie et le repas du 11 novembre seront annulés en raison de la crise sanitaire. Un courrier sera envoyé au habitants de 60 ans et plus.
- Mr Frédéric Bareille (président de l'ACCA) a sollicité le Maire pour installer un congélateur dans le local « moto pompe ». Comme la commune ne verse pas de subventions à l'association, il est décidé d'autoriser l'utilisation du local avec fourniture d'électricité (à peu près 60€ par an) pour l'installation d'un congélateur. La mairie se réservant le côté droit du local.
- Compte-rendu de la réunion du SIAEP du 17 septembre par Didier Boulan et présentation du rapport de l'eau du syndicat. Le Maire demandera au syndicat ce rapport sous format PDF pour l'envoyer au conseillers.

La séance est levée à 23H35